

# **COMMUNE LE MOURET**

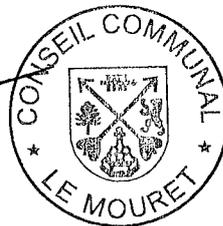
## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE du 14 décembre 2017**

**A la Halle de gymnastique de Le Mouret**

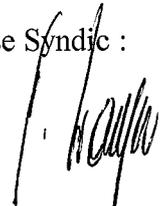
**COMMUNE LE MOURET :**

Le secrétaire :

  
Laurent Tercier



Le Syndic :

  
Nicolas Lauper

## **Tractanda**

### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2017 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée.

### **2. Budget 2018.** Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

Le message du Conseil communal sur les investissements sera à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée.

#### **2.1 Budget de fonctionnement**

#### **2.2 Budget des investissements**

- 2.2.1 Informatique – achat de modules supplémentaires
- 2.2.2 Police du feu – achat d'un véhicule de transport
- 2.2.3 Centre sportif - local supplémentaire de rangement et isolation de façades
- 2.2.4 Route – Réfection route d'Essert (Tronçon Le Brand-Treyvaux)
- 2.2.5 Route – Réfection route des Esserts (camping BO)
- 2.2.5 Route – Réfection route du Serté (secteur Mivelaz)
- 2.2.6 Protection des eaux – Collecteur Schurmatta
- 2.2.7 Protection des eaux – Collecteurs carrefour Praroman-Ferpicloz
- 2.2.8 Cimetière de Bonnefontaine – aménagement espace de recueillement
- 2.2.9 Endiguement – Crédit d'étude aménagement des cours d'eau (Nesslerera & affluents)

### **3. Modification des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français**

Les statuts ne seront pas lus; ils seront à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée.

### **4. Reprise du chemin de la Riedera**

### **5. Remise du prix du mérite communal de Le Mouret**

### **6. Informations**

### **7. Divers**

---

<b>Présidence :</b>	M.	Nicolas Lauper	syndic
<b>Conseillers présents :</b>	M.	Jacques Wicht	vice-syndic
	M.	Patrick Bongard	
	M.	Eric L'Eplattenier	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Armand Dousse	
	Mme	Martine Halter	
	Mme	Gisèle Marthe	
	M.	Denis Murith	
<b>Secrétaire :</b>	M.	Laurent Tercier	

**M. Nicolas Lauper** ouvre l'assemblée à 20 h en souhaitant une très cordiale bienvenue aux citoyens présents et les remercie de leur présence ce soir à notre assemblée consacrée au budget 2018.

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, le budget de fonctionnement 2017, le budget d'investissements 2018. **M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

**M. Le Syndic** nomme les scrutateurs : M. André Vaucher  
M. Bernard Cansali

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Personnes présentes : 103

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 0

Personnes aptes à voter : 103

Majorité absolue : 52

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :  
M. Claude Brodard  
M. Philippe Grand  
M. Daniel Krapf  
Mme Monique Charrière  
Mme Christiane Castella-Schwarzen

### ***Tractanda No 1 - Procès-verbal***

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2017 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

**M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

**Le procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2017 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic** remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

### ***Tractanda No 2 - Budget 2018***

M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation du budget de fonctionnement.

M. L'Eplattenier informe l'assemblée qu'avant de passer en revue de manière détaillée le budget de fonctionnement 2018, voici quelques considérations d'ordre général.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. C'est par cette maxime qu'on pourrait qualifier le résultat de notre budget 2018. En effet, après 2016 et 2017 et leurs budgets respectifs équilibrés, nous vous présentons ce soir, une situation un peu différente, puisque le résultat prévu se solde par un déficit de CHF 313'700.

Globalement, les charges progressent plus vite que les produits avec des augmentations respectives de pratiquement CHF 600'000 pour les charges alors que les produits n'augmentent « que » de CHF 280'000, d'où le déficit qui vous est présenté ce soir.

En ce qui concerne les charges et comme vous le savez, il y a celles qui nous sont imposées « les charges liées » et celles sur lesquelles la commune a une influence, au travers des décisions qui sont prises. Pour ces dernières, on peut citer par exemple les salaires, qui avec l'octroi d'un palier supplémentaire ainsi qu'une dotation complémentaire, génère une augmentation de charges globales de CHF 166/m (salaires et charges sociales confondus)

On y retrouve également les différents investissements qui vous seront soumis tout à l'heure et qui génèrent, intérêts et amortissements confondus, une augmentation de charges de CHF 143/m. Il a aussi les bâtiments avec leur entretien et réparations diverses pour CHF 136/m > paraît beaucoup, mais à relativiser (7 bâtiments concernés >> moyenne de CHF 19/m par immeuble).

Quant aux charges « imposées », il y a d'abord l'enseignement et la formation >> charges liées suppl. de CHF 160/m et je citerais encore le chauffage et les frais liés au CAD soit une augmentation de CHF 48/m pour les bâtiments communaux reliés >> pas une charge liée certes, mais imposée quand même... J'y reviendrai dans le détail des dicastères concernés.

Pour les produits, il y a aussi une progression, mais plus limitée. C'est env. CHF 160/m de recettes fiscales supplémentaires et CHF 40/m de plus dans le cadre de la péréquation financière qui nous est toujours favorable et qui constitue une manne non négligeable dans notre budget.

Je reviens donc sur ce déficit de CHF 313'700 pour l'année 2018. Alors, c'est vrai que vu comme ça, cela ne fait pas particulièrement plaisir. Mais là aussi, il faut relativiser ce chiffre.

En effet, il aurait été possible de présenter un budget parfaitement équilibré, en renonçant à certaines dépenses, à certains investissements ou à certains travaux. Mais tout ce qui va vous être présenté ce soir, est à notre sens nécessaire, justifié et n'a rien d'extravagant.

Par ailleurs, il faut également rappeler les excellents résultats dégagés ces dernières années, ce qui nous a permis de constituer des réserves et de procéder à des amortissements extraordinaires. Au cours des 3 dernières années et avant ces écritures extraordinaires, nous avons cumulé plus de CHF 1,6 Mios de bénéfice, ce qui compense largement le déficit présenté pour 2018.

**020 – ADMINISTRATION GENERALE**

Sous le poste 020.301.0 – Traitement du personnel – l'augmentation est due à l'attribution du palier supplémentaire de l'échelle de traitement.

Sous le poste 020.390.0 et 020.390.1 – Imp. Int. Des intérêts – et – Imp. Int. Amortissements – il s'agit de nouveaux postes relatifs aux investissements 2018.

**029 – BATIMENT ADMINISTRATIF**

Sous le poste 029.312.1 – Frais de chauffage – le montant correspond aux coûts effectifs de l'année 2016.

M. Léon Vonlanthen demande à quoi correspond le montant de Fr. 20'000.00 sous le poste 020.318.9 - prestations de tiers.

M. Eric L'Eplattenier répond que c'est en lien avec la gestion électronique des documents. Nous avons actuellement toutes nos archives sous formats papier et l'idée est de scanner tous ces documents.

**102 – PROTECTION JURIDIQUE REPARTITION INTERCOMMUNALE SERVICE DES CURATELLES**

Sous le poste 102.301.0 – Traitement du personnel – l'augmentation est due à l'attribution du palier supplémentaire de l'échelle de traitement et la dotation de personnel supplémentaire. Cette dotation n'est pas automatique et dépendra de l'audit de ce service.

Mme Martignac demande pourquoi le budget scolaire du bus reste identique alors que selon la nouvelle loi, il n'y a pas de subvention pour le bus.

M. Eric L'Eplattenier répond que la part cantonale sera reprise par la commune, mais la prestation restera. Il y aura une négociation avec le prestataire.

**620 – ROUTES COMMUNALES-GENIE CIVIL**

Sous le poste 620.314.0 – Entretien des routes – dans ce poste est prévu le contrôle de stabilité des mâts d'éclairages publique pour Fr. 22'000.00 et le remplacement de quelques regards routiers à Bonnefontaine.

**720 – TRAITEMENT DES DECHETS**

Sous le poste 720.301.0 – Entretien des routes – l'augmentation est due à l'attribution du palier supplémentaire de l'échelle de traitement et la dotation de personnel supplémentaire.

M. Bernard Dafflon fait remarqué que cela fait 5 ans que le poste 720 n'est pas équilibré. La question est la suivante : quand est-ce que le conseil fera en sorte d'équilibrer ce poste ?

M. Eric L'Eplattenier répond que ce sera fait avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

## 860 – ENERGIE

Sous le poste 860.366.0 – Subvention achat vélo électrique – il s’agit d’un nouveau poste car nous avons reçu la certification cité de l’énergie et le versement de la subvention sera fait sur la base de Fr. 500.00 par vélo acheté chez Borly Cycles.

M. Bernard Dafflon fait remarquer que nous ne pouvons pas refuser le versement de la subvention de Fr. 500.00 à un citoyen qui achète son vélo électrique ailleurs que chez Borly Cycle. C’est contraire à loi sur la concurrence.

M. Eric L’Eplattenier répond que d’un point de vue légal, nous ne pourrions effectivement pas refuser le versement de cette subvention, mais nous allons encourager l’achat dans un magasin local.

M. Denise Mory demande si nous aurons une augmentation d’impôt.

M. Eric L’Eplattenier répond qu’à l’heure actuelle, ce n’est pas prévu d’augmenter les impôts.

Total des charges	: Fr. 14'526'246.00
Total des produits	: Fr. 14'212'546.00
Excédent de produits	: Fr. 313'700.00

La parole n’étant pas demandée, M. Le Syndic remercie M. Eric L’Eplattenier pour sa présentation et passe la parole à M. Nicolas Kolly, président de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget de fonctionnement.

M. Le Syndic remercie M. Nicolas Kolly pour son rapport.

M. Christophe Gendre demande si la hausse du budget est exceptionnelle ou pouvons-nous nous attendre à l’avenir d’avoir d’autres augmentations ?

M. Eric L’Eplattenier répond qu’il est difficile de prévoir. Il y a les charges liées, dont nous n’avons aucune marge de manœuvre. Ensuite, il y a nos propres dépenses, dont nous avons la responsabilité. Dans le futur, nous aurons des investissements importants (école par exemple) et ce influencera les budgets futurs.

## 2.2. Présentation du budget des investissements

### 2.2.1 Informatique – achat de modules supplémentaires

M. Le Syndic informe l’assemblée Nous avons la chance d’avoir un personnel administratif très performant, très compétent qui facilite grandement le travail du conseil communal, qui peut répondre à beaucoup de questions de nos citoyens. La technologie numérique a fait de tels progrès que notre commune ne s’en soit encore pas donné les moyens.

Le dicton dit : Qui n’avance pas recule...

Malheureusement, nous croulons sous le papier, les sous-sols du bâtiment administratif se remplissent d’une vitesse incroyable. De même, imaginez-vous, le temps que cela peut prendre lorsque nous avons besoin de ressortir un vieux dossier, même que tout est pourtant très bien répertorié et trié !!

Je vous cite un exemple :

La route du Bietschland à Essert, celle du Misely aussi à Essert. Est-ce une route communale ou pas. En consultant le registre foncier, la pièce maîtresse de la vérité, cette route n'est pas communale, c'est une servitude.

Et pourtant, un citoyen d'Essert nous confirme que cette route est communale. Il a fallu plusieurs heures de recherche dans les dossiers archivés pour finalement tomber sur un PV de l'assemblée communale de 1996 qui disait que les citoyens acceptaient de reprendre ces routes au niveau communal sans passer par un bornage et la création d'un nouvel article au registre foncier, on voulait éviter des frais. L'investissement que nous vous proposons veut permettre à notre personnel administratif de travailler avec des moyens actuels, reconnus. Nous avons, en informatique, un sérieux retard, nous désirons par cette acquisition, travailler avec les moyens disponibles aujourd'hui, ceux que presque tous emploient d'ailleurs. En une phrase et dit simplement : Nous souhaitons travailler le plus possible avec les possibilités d'un ordinateur, de l'informatique en scannant les documents qui rentrent et en les conservant sous forme numérique. La gestion électronique des documents nous permet de fiabiliser notre gestion documentaire tout en recourant à des concepts de développements durable. La gestion électronique des documents apporte des solutions à tous les niveaux des processus documentaires, que ce soit au début, lorsque le document rentre, lors de la vie du document et jusqu'à sa fin, son archivage définitif. Cette gestion électronique des documents est une solution de gestion et d'archivage électronique de documents qui permet un accès instantané à tous les documents qui sont gérés dans notre administration. Cet accès est possible depuis n'importe quel ordinateur de l'administration communale et par n'importe quel utilisateur autorisé. L'objectif est de mettre en place un référentiel documentaire d'entreprise pour stocker de manière structurée et sécurisée le patrimoine documentaire de notre administration. La solution propose un très haut niveau de sécurité pour gérer les droits de consultations. Cet investissement est proposé par le fournisseur de notre programme informatique dont bon nombre de communes en suisse travaillent avec cette entreprise. Plusieurs modules seront installés :

La gestion électronique des documents qui comme je l'ai déjà dit nous donnera un accès instantané à tous les documents qui sont gérés par notre administration.

La validation électronique des factures qui nous permettra de faire circuler les factures pour contrôle, imputation et visa sous forme électronique, supprimant ainsi le flux papier.

Le module salaires et personnel qui remplace le module actuel, celui-ci n'étant plus développé par le fournisseur

La gestion des séances du conseil communal qui permettra la préparation des séances avec les documents électroniques en pièces jointes, la gestion des séances de façon aisée et constructive, la création instantanée des PV, l'accès à toutes les décisions et les historiques en un clic ainsi que le suivi des décisions et des points à traiter.

Le conseil communal souhaite donner à notre personnel administratif les moyens actuels et modernes qu'il est en droit d'avoir pour accomplir au mieux sa mission de tous les jours, mission d'ailleurs à votre service. Nous vous demandons d'accepter cette dépense.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic passe la parole à M. Patrick Bongard pour la présentation du point 2.2.2

### ***2.2.2 Police du feu – achat d'un véhicule de transport***

M. Patrick Bongard informe l'assemblée que notre ancien bus pompier, datant de 1994, arrive en fin de vie autant au niveau carrosserie que motorisation.

Nous ne trouvons même plus les pièces de rechange, il y a même des pièces qui ont été fabriquées artisanalement. Suite à 2 interventions feu, ce véhicule n'a pas pu sortir du local, à cause de

problèmes électriques. Ce véhicule n'assume plus la sécurité à 100 % de nos citoyens. Ce bus ne comprend que 3 places assises et est limité en poids au niveau du matériel. Certains pompiers sont obligés de prendre leur véhicule privé et ce n'est pas toujours évident de trouver une place sur les lieux du sinistre. De plus, ces véhicules se retrouvent sales et ne sentent pas très bon après les interventions.

Le Conseil communal a donc décidé de mettre au budget d'investissement un nouveau bus comprenant 9 places assises, y compris 2 modules pour le chargement et le déplacement du matériel. Ce nouveau bus peut très bien se déplacer sur plusieurs sinistres avec pompiers et matériel et comporte beaucoup d'avantages :

- Moins de véhicules privés sur place
- Plus de pompiers pris en charge directement au local
- Transport de matériel supplémentaire
- Ce véhicule suffit amplement pour des interventions inondations et intempéries, ainsi notre tonne-pompe est prêt à intervenir en cas de feu

M. Pierre-Alain Maridor fait remarquer que le conseil communal a déjà informé en 2012 et 2013, que le bus Renault Trafic était déjà poussif, ceci pour que les citoyens achète un tonne-pompe.

M. Patrick Bongard répond que ce véhicule a tourné jusqu'en 2017 et raison pour laquelle nous le mettons au budget cette année.

### ***2.2.3 Centre sportif - local supplémentaire de rangement et isolation de façades***

M. Armand Dousse informe l'assemblée que le centre sportif a plus de 35 ans d'âge. En 2009, suite à un orage de grêle, la toiture a été fortement endommagée. A plusieurs endroits, l'eau inondait le sol. Des mesures urgentes avaient été prises et en parallèle une étude fut faite pour procéder à une isolation de la toiture qui s'imposait puisqu'elle faisait défaut. C'est ainsi qu'en 2011, les travaux avaient été entrepris et la toiture surélevée de 12 cm. En 2012, l'assemblée communale avait accepté une proposition allant dans le sens de mettre en place une nouvelle isolation sur une façade. Contrairement à la toiture, une isolation légère avait été mise en place lors de la construction mais elle n'avait que peu de valeur, raison pour laquelle un crédit d'investissement avait été proposé et accepté. Nous arrivons donc maintenant à la dernière phase de l'assainissement des parois boisées du centre sportif. Ces travaux sont nécessaires, je ne dirai pas que c'est une boîte à courant d'air, non, mais il y a lieu d'entreprendre quelque chose dans le but de procéder à des économies d'énergie. Les façades ont une surface totale de 316 m<sup>2</sup>. Lors de la construction, l'isolation avait une épaisseur 12 cm. Toute l'isolation qui n'amène rien serait remplacée, plus une isolation complémentaire de 6 cm sur l'ensemble des deux façades. Cette proposition va dans le sens des projets de la commission de l'énergie, pour réaliser à des économies, du chauffage en particulier. Concernant les halles, nous avons aussi remplacé, et vous pouvez le constater, tout l'éclairage par des ampoules LED, d'où une économie d'énergie de plus de 50% par rapport aux lampes traditionnelles.

Profitant de ces travaux, le conseil vous propose aussi la construction d'une annexe attenante à la façade Ouest de la halle. Pourquoi cette réalisation, la raison est fort simple. Il y a quelques années, les sociétés locales disposaient de salles dans trois établissements publics pour organiser des manifestations, ce qui n'est plus le cas maintenant. Le conseil est donc venu au secours des groupements en leur mettant à disposition les halles de gym. Cela a toutefois un inconvénient car le service de l'édilité est fort mis à contribution. Il y a un club qui a besoin, pour une manifestation, du couvert et des locaux de matériel et de rangement. Cela implique qu'il faut tout vider et mettre le tout

dans une halle. Il y a des sociétés qui ont besoin des halles et des locaux déjà cités ce qui oblige le personnel de l'édilité, avec le concours des organisateurs, à tout sortir et à ranger sous le couvert. Cela devient très compliqué. Nous vous demandons donc la construction d'un local de rangement contre la façade Ouest du centre sportif, dans un endroit assez discret. Il mesurerait 20 m de longueur, 6 m de largeur et 3 m de hauteur. La structure serait en bois recouverte à l'extérieur d'un métal, genre titane, comme les autres façades avec également une isolation. La toiture de 130 m<sup>2</sup> serait recouverte du même produit que le bâtiment principal, avec comme isolation une mousse polyuréthane de 6 cm d'épaisseur. A quoi servira-t-il, la réponse est simple, à ranger tout le matériel propre à l'exploitation des halles, c'est-à-dire, en grandes lignes, les tribunes, le mobilier (tables, bancs et chaises), l'outillage pour protéger le parquet, les rouleaux de tapis, etc...

Il y a aussi lieu de relever que suite à une intervention de l'établissement cantonal d'assurances, nous avons été contraints, par mesures de sécurité en cas d'incendie, de libérer sur toute la traversée du local de rangement actuellement disponible, une voie de fuite d'une largeur de 2.40 m ce qui complique encore la gestion du matériel se trouvant dans ce secteur.

Tenant compte des éléments développés, le conseil vous invite à accepter ce crédit d'investissement de CHF 190'000.- pour l'isolation de 2 façades et de la construction d'un local de rangement au bâtiment du centre sportif.

M. Dominique Colliard fait remarquer qu'il y a 35 ans, la question était déjà de prévoir l'agrandissement de la 3<sup>ème</sup> halle. En construisant cette annexe, nous prêterions les chances de la construction de la 3<sup>ème</sup> halle.

M. Armand Dousse répond que non et que la priorité est donné à l'agrandissement de l'école de Praroman.

M. Léon Vonlanthen s'est fait une réflexion sur le développement à moyen et long terme qui devrait avoir lieu au centre sportif. Il estime que l'école devrait être construite au centre sportif. Une réflexion globale sur l'école et la 3<sup>ème</sup> halle doit être menée.

M. Le Syndic répond que des études démographiques ont été menées au sujet de la construction d'un nouveau CO. La plus grande évolution sera vers Belfaux. Dans notre commune, l'évolution sera moins importante et il ressort que le nombre d'élève dans les années futures sera assez stable. Le conseil s'est également posé la question dans le concept de la construction de la nouvelle école, à savoir que la construction d'une 3<sup>ème</sup> halle devra avoir lieu au centre sportif. M. Le Syndic fait remarqué que dans le concours de la nouvelle école, les architectes devront tenir compte de la problématique des places de parc et des alentours de l'école de Praroman.

M. Le Syndic précise également que l'assemblée communale a décidé de fermer les classes d'Essert et de Bonnefontaine et de ne garder que 2 sites scolaires. Le site des pavillons est provisoire.

M. Christophe Gendre constate que le dossier de l'école a déjà été débattu à maintes reprises et il est temps maintenant d'avancer dans ce dossier.

M. Jean-Pierre Wicht n'est pas contre la création de ce local supplémentaire, mais à un autre endroit, car les terrains sont prévus pour la 3<sup>ème</sup> halle.

M. Le Syndic répond que le conseil voulait, dans un premier temps, installer cette agrandissement à l'entrée du centre sportif, mais pour respecter l'architecture de l'entrée, ce projet a été déplacé du côté ouest. M. Le Syndic est convaincu que la 3<sup>ème</sup> halle se fera dans l'avenir, mais pour l'instant il y a le projet de l'école qui est prioritaire.

M. Roger Marthe ne trouve pas judicieux de créer ce local d'une valeur de Fr. 200'000.00 alors qu'il est prévu la construction de la 3<sup>ème</sup> halle dans le futur. Nous dépensons de l'argent pour rien.

M. Le Syndic précise que dans le montant demandé ce soir, il y a une partie pour l'isolation des façades.

M. Bernard Dafflon fait remarquer qu'il y a un problème avec l'ordre du jour, car l'isolation des façades et la création du local supplémentaire sont 2 éléments qui sont séparables. En les mettant ensemble, le conseil communal fait faire à l'assemblée qu'un vote. M. Bernard Dafflon propose de faire 2 votes séparés, car la commune pourrait faire l'isolation sans avoir le local supplémentaire. Donc nous ne pouvons pas avoir uniquement un montant de Fr. 190'000.00. M. Bernard Dafflon demande de séparer les 2 objets et de communiquer le montant pour l'isolation et le montant pour la création du local supplémentaire et de faire 1 vote pour l'isolation et 1 vote pour la création du local supplémentaire.

M. Armand Dousse informe l'assemblée qu'en ce qui concerne l'isolation, la dépense se monte à Fr. 110'500.00 et pour la création du local supplémentaire il s'agit d'un montant de Fr. 79'500.00.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Wicht pour la présentation des points 2.2.2 à 2.2.6

#### ***2.2.4 Route – Réfection route d'Essert (Tronçon Le Brand-Treyvaux)***

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que la liaison avec la commune de Treyvaux est fortement endommagée dans sa partie supérieure. Elle présente de multiples fissures, crevasses et affaissements. De plus, l'évacuation de l'eau de ruissellement est inadéquate, emportant avec elle une quantité importante de déchets sur le pâturage avoisinant. Les bords sont très fortement érodés.

Il est important que cette route soit réaménagée : réfection des banquettes, tranchées filtrantes avec drainage pour une évacuation efficace des eaux de ruissellement, pose d'un enrobé.

M. André Vaucher constate que cette route est très fréquentée et est devenue dangereuse. Il demande si le conseil communal s'est posé la question de prolonger le trottoir jusqu'à la route de chez Cardinaux.

M. Jacques Wicht répond que dans ce projet, il n'y pas été tenu compte de la prolongation du trottoir.

M. André Vaucher a une question au sujet de l'épuration : le quartier du Brand est en séparatif et ensuite elle se déverse dans les canalisations de la route. Il demande si un nouveau collecteur eaux usées sera construit depuis le Brand jusqu'à l'école.

M. Jacques Wicht répond qu'actuellement aucun travaux n'est prévu dans le cadre de l'épuration sur ce tronçon de route.

M. Bernard Dafflon fait remarqué que le secteur est dangereux et la création d'un trottoir serait judicieux. Le projet devrait être repris avec la création d'un trottoir. La mise en séparatif est devenu obligatoire. M. Bernard Dafflon propose d'annuler cet objet, d'étudier à nouveau le projet avec la création d'un trottoir et la mise en séparatif et de le repasser en assemblée. (1.23.08)

M. Jacques Wicht répond que nous allons étudier le prolongement du trottoir dans le cadre de ce projet. La réfection de cette route part du quartier le Brand jusqu'à la forêt d'Essert en direction de Treyvaux et non du quartier du Brand jusqu'à l'école.

M. Denis Murith précise qu'il n'y a rien de prévu pour les infrastructures souterraines et constate qu'il n'est pas prévu, dans un premier temps, de mettre en séparatif ce secteur. La mise en séparatif sera fera dans l'avenir en fonction des finances communales.

### ***2.2.5 Route – Réfection route des Esserts (camping BO)***

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que cette route dessert le quartier de Montsibolo ainsi que le camping de Montécu. Cette route a subi au cours des ans, bien des dommages qui ont nécessité de multiples travaux de remise en état provisoires.

Il est temps de procéder maintenant à son rajeunissement. Nous vous proposons donc une remise à neuf de ce tronçon sur une longueur d'environ 400 m.

Mme Haymoz demande quand la route Bonnefontaine-St. Sylvestre sera faite.

M. Jacques Wicht répond que les travaux devraient débuter au printemps 2018, car nous sommes actuellement dans la phase d'attribution des travaux.

### ***2.2.6 Route – Réfection route du Serté (secteur Mivelaz)***

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que cette route communale présente de nombreux affaissements et est en mauvais état. Les bords de chaussée sont très abîmés et empiètent sur le domaine privé. Ce tronçon de route desservant l'usine Mivelaz et menant également à la déchetterie du Serté mérite réparations : banquette déficiente, bords de chaussées fortement érodés, revêtement insuffisant.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation des points 2.2.7 et 2.2.8.

### ***2.2.7 Protection des eaux – Collecteur Schurmatta***

M. Denis Murith informe l'assemblée que suite à la dépose d'une demande préalable en vue de la construction d'un immeuble de 6 appartements, il a été constaté et surtout confirmé que la parcelle incriminée est sujette régulièrement à des problèmes d'inondations et de ruissèlement provenant du bassin versant.

La commune a l'obligation d'équiper et de sécuriser ses zones à bâtir et de ce fait vous présente le projet suivant : Création d'un ouvrage de récolte des eaux superficielles et évacuation par un nouveau collecteur d'eaux claires depuis la parcelle jusqu'au ruisseau.

La loi impose aussi lors de l'élaboration de tel projet de prendre en considération la mise en séparatif des immeubles dans la zone concernée et d'en imposer leurs raccordements en ce sens.

La Commune étudie et est en discussion pour une participation financière totale ou partielle du requérant du permis de construire pour la réalisation de l'ouvrage de réception dont le coût est évalué à 25'000.-francs

Le nouveau collecteur d'eaux claires est quant à lui financièrement à la charge de la Commune.

Données techniques : diamètre 30cm et longueur de 205 m.

### **2.2.8 Protection des eaux – Collecteurs carrefour Praroman-Ferpicloz**

M. Denis Murith informe l'assemblée que Depuis plusieurs années l'aménagement du carrefour précité revient sur la table et en décembre 2014 l'assemblée communale à accepter un crédit pour la réalisation de celui-ci.

Le projet avance à grands pas et bientôt les travaux d'aménagement proprement dit vont débiter. Mais il serait irresponsable de faire ces travaux sans penser à l'infrastructure souterraine ni d'avoir une vision du futur. Nous ne voulons en aucun cas avoir besoin d'ouvrir à nouveau ce secteur de route pour établir de nouveaux collecteurs en relation avec les mises en séparatif et l'état des collecteurs existants.

C'est pourquoi un projet est proposé à ce jour. Il concerne 2 communes, la nôtre et celle de Ferpicloz qui judicieusement profite à ce jour aussi de mettre en séparatif son réseau d'épuration et du Service des Ponts et Chaussées (SPC) partie prenante pour l'évacuation de ses eaux de chaussées.

Une répartition des coûts a été étudiée en relation avec les surfaces et les coefficients de ruissèlement des 2 communes et du SPC pour les Eaux claires et le nombre de raccordés pour les Eaux usées (voir répartition des coûts, page 5, Estimation et répartition des coûts)

Les diverses données techniques (diamètres et longueurs) apparaissent en pages 2-3 et 4.

Les montants à charge de la Commune de Le Mouret sont :

Coûts	Tronçon 3	EU :	12'000.-	
		EC :	65'000.-	
	Tronçon 4	EU :	20'460.-	
		EC :	95'000.-	
	Tronçon5	EU :	16'560.-	
		EC :	30'000.-	
				Total : 239'020.-

Auquel il faut ajouter CHF 4'000.- pour les contrôles de séparatif des bâtiments liés à ce projet et frais divers d'environ CHF 2'000.- Soit un total arrondi à CHF 245'000.-

M. Olivier Frein demande si ces travaux vont être liés avec les travaux d'amélioration du carrefour.

M. Denis Murith répond qu'il s'agit de 2 investissements différents.

M. Olivier Frein demande ou en est le dossier du carrefour.

M. Le Syndic répond que le projet de réaménagement du carrefour sera à nouveau présenter lors de la prochaine assemblée car le projet a été modifié et l'investissement est supérieure au montant demandé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic passe la parole à Mme Gisèle Marthe pour la présentation du point 2.2.8

### **2.2.9 Cimetière de Bonnefontaine – aménagement espace de recueillement**

Mme Gisèle Marthe informe l'assemblée depuis un certain nombre d'années déjà, le choix des familles pour un mode de sépulture a quelque peu changé. L'incinération est priorisée par rapport à l'inhumation, ce qui nous a amenés ces dernières années à augmenter la capacité d'emplacements pour les urnes cinéraires.

Cela a comme conséquence que les emplacements réservés aux inhumations sont actuellement surdimensionnés. Une réflexion a été menée sur un réaménagement de ces espaces non utilisés dans nos deux cimetières.

Pour débiter ces travaux de réaménagements, le Conseil communal vous propose ce soir la création d'une place de recueillement intégrée dans un espace adapté et arborisé au cimetière de Bonnefontaine. Cette place sera réalisée à l'arrière de l'église côté cure.

Les travaux de réalisation comprennent:

- Une place d'environ 30 m<sup>2</sup> recouverte de pavés en ciment, entourés d'une bordure en ciment de finition.
- En son centre, deux arbres seront plantés avec un cerclage au sol en pavés de finition. Un bloc en granit y sera intégré.
- Côté mur de l'église, trois bancs en granit seront posés et collés sur fondation en béton.
- Plusieurs arbres de petites tailles seront plantés sur sa partie droite qui feront office de séparation avec l'allée permettant l'accès aux tombes.

Selon le devis en notre possession, les coûts de construction pour cette nouvelle place de recueillement reviennent à 20'800.-- francs TTC.

M. Pierre Bourguet s'inquiète de toute l'eau qui coule dans le cimetière lors de grande pluie.

Mme Gisèle Marthe répond qu'un boudin a été posé et depuis, il y a moins de gravier qui arrive dans le cimetière. De plus, la route de la Schurmatta n'étant pas communale, celle-ci sera refaite.

M. Simon Rebetez remercie le conseil communal pour les améliorations apportées au cimetière de Praroman.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic passe la parole à M. Patrick Bongard pour la présentation du point 2.2.10

### ***2.2.10 Endiguement – Crédit d'étude aménagement des cours d'eau (Nesslerer & affluents)***

M. Patrick Bongard informe l'assemblée que nos berges de ruisseaux sont de plus en plus en mauvais état et nécessitent un crédit d'étude pour les revitaliser et les réaménager.

A plusieurs endroits, nos ruisseaux se sont érodés et agrandis lors des grandes crues de ces dernières années (la dernière en juin 2016) et risquent de sortir de leur lit et de provoquer des inondations dans des zones habitables de notre commune.

Pour le moment, une carte de nos ruisseaux a été établie au niveau du risque des dangers d'inondations en cas de crues de nos ruisseaux.

C'est pour cela que le Conseil communal a décidé d'octroyer un crédit d'étude pour nos ruisseaux d'un montant de Fr. 350'000.00 avec une subvention de la part du Canton et de la Confédération à la hauteur de 60% ce qui représente encore un montant de Fr. 140'000.00 à la charge de la commune Le Mouret.

M. Jérôme Bongard fait remarquer qu'au lieu de demander des crédits d'étude, nous devrions réaliser les travaux, nous économiserions de l'argent.

M. Patrick Bongard répond que nous devons faire des crédits d'études pour connaître les coûts effectifs de réalisation.

M. Le Syndic précise que le conseil communal doit analyser l'état de nos ruisseaux. Nous exécutons des travaux à titre ponctuels. Le canton et la confédération ne veulent plus donner les subventions au coup par coup, mais sur un projet global. M. Le Syndic précise que le retard pris dans ce projet vient aussi du fait que la confédération ne voulait pas subventionner le projet fait par feu M. Benoît Weber. La confédération souhaitait dévier le ruisseau de Zénauva. Preuve à l'appui, la confédération est revenue sur sa décision et est d'accord de ne plus dévier le ruisseau de Zénauva.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Kolly, président de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget des investissements.

M. Le Syndic remercie M. Nicolas Kolly pour la lecture de ce rapport ainsi que pour le travail que celle-ci a fait pour l'établissement de ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic met au vote le budget de fonctionnement** présentant un excédent de charge de Fr. 313'700.00 lequel est **accepté** à l'unanimité.

Puis, c'est au tour des investissements :

**2.2.1 Informatique – achat de modules supplémentaires**

Le montant de Fr. 105'000.00 est accepté à la majorité (1 non)

**2.2.2 Police du feu – achat d'un véhicule de transport**

Le montant de Fr. 57'923.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.3 Centre sportif - local supplémentaire de rangement et isolation de façades**

**M. Le Syndic met au vote la proposition de M. Bernard Dafflon qui souhaite 1 vote pour l'isolation et 1 vote pour la création du local supplémentaire, laquelle est refusée à la majorité. (46 ouis)**

**M. Le Syndic met au vote le local supplémentaire de rangement et isolation de façades**

Le montant de Fr. 190'000.00 est accepté à la majorité (63 ouis, 22 nons)

**2.2.4 Route – Réfection route d'Essert (Tronçon Le Brand-Treyvaux)**

Le montant de Fr. 310'000.00 est accepté à la majorité (1 non)

**2.2.5 Route – Réfection route des Esserts (camping BO)**

Le montant de Fr. 125'000.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.6 Route – Réfection route du Serté (secteur Mivelaz)**

Le montant de Fr. 48'000.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.7 Protection des eaux – Collecteur Schurmatta**

Le montant de Fr. 160'000.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.8 Protection des eaux – Collecteurs carrefour Praroman-Ferpicloz**

Le montant de Fr. 245'000.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.9 Cimetière de Bonnefontaine – aménagement espace de recueillement**

Le montant de Fr. 20'800.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.10 Endiguement – Crédit d'étude aménagement des cours d'eau (Nesslerera & affluents)**

Le montant de Fr. 140'000.00 est accepté à la majorité (3 nons)

Le budget des investissements 2018 est accepté. **M. le Syndic** remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

### ***Tractanda No 3 - Modification des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français***

M. Le Syndic passe la parole à Mme Martine Halter pour la présentation de la modification des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Mme Martine Halter informe l'assemblée L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> août 2015 de la loi sur la scolarité obligatoire et de son règlement d'application le 1<sup>er</sup> août 2016 nécessite l'adaptation de certaines dispositions statutaires. L'association, dont notre commune fait partie, a pour but de permettre aux communes de la Sarine-campagne et du haut lac français d'accomplir leurs tâches légales dans le domaine de la scolarité du cycle d'orientation. De plus, elle gère l'acquisition, la construction et l'entretien des bâtiments scolaires.

Les modifications de ces statuts ont trois origines distinctes :

- Tout d'abord, et comme dit précédemment, il s'agit d'adapter les statuts actuels suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire et de son règlement d'exécution
- D'autre part, vu l'évolution démographique prévisible dans le district, laquelle induira une augmentation des effectifs scolaires, l'Association doit faire face à des besoins en infrastructures et salle de classes
- Enfin, et pour la majorité des articles, il s'agit d'un toilettage n'impliquant que des modifications mineures.

Les statuts ne seront pas lus. Ils étaient à votre disposition au secrétariat communal ou sur le site internet.

Mme Martine Halter présente les modifications les plus importantes :

#### Article 6 - organe

Le conseil des parents est ajouté à la liste des organes de l'Association.

#### Articles 11 et 11a Frais des fournitures scolaires

Les statuts actuels sont silencieux quant à la refacturation aux parents en cas de changement de cercle scolaire pour raisons de langue. Il est proposé à l'article 11a d'adapter les statuts afin de permettre à l'Association de facturer aux parents les frais de changement de cercle scolaire pour raisons de langues.

#### Article 24a – conseil des parents

Afin de renforcer l'identité d'une seule association exerçant sa mission sur plusieurs sites, il est proposé de créer un seul conseil des parents. Cet organe pourra ainsi exercer son rôle en disposant d'une vue d'ensemble sur tous les établissements et ainsi faire des propositions sur les différents thèmes dont il aura à débattre (journée de l'élève, déroulement de l'année scolaire, relations entre l'école et les parents, activités scolaires, éducation, infrastructure....) il veillera à respecter une unité et une égalité de traitement entre les différents établissements.

Afin de permettre toutefois au Conseil des parents d'exercer ses tâches de manière efficace lorsque des questions touchent plus particulièrement tel ou tel établissement, les statuts prévoient la possibilité de créer, par établissement, des sous-conseils.

### Article 33 – Emprunts de l'Association

En juin 2016, les résultats de l'étude de l'évolution démographique du district de la Sarine (étude Wanders), menée conjointement avec la Ville de Fribourg et le Réseau Santé de la Sarine (RSS), ont été présentés. Sur la base du scénario moyen de cette étude, le Comité de direction a opté pour la construction d'un nouvel établissement à moyen terme, sur l'axe Fribourg – Givisiez – Belfaux – Grolley et la région du Haut-Lac, tout en poursuivant la rénovation, respectivement en examinant les possibilités d'agrandissement des bâtiments existants. Cela implique que la limite d'endettement de 50 millions de francs fixée par les statuts soit augmentée à 100 millions, tant en raison de la construction d'un nouvel établissement qu'en raison de l'évolution du nombre d'élèves. S'agissant de ce dernier point en particulier, un outil de planification des effectifs a été élaboré en collaboration avec la Ville de Fribourg et permet de présenter les projections du nombre d'élèves à 10 ans. Afin d'être en mesure de répondre aux défis et/ou perspectives futurs, la limite d'endettement doit être adaptée. En tenant compte des éléments actuellement en possession de l'Association, la limite d'endettement proposée tient compte des coûts de construction d'un nouveau CO ainsi que d'une enveloppe prévisionnelle pour répondre aux besoins courants en matière d'entretien – rénovation et d'éventuelles possibilités d'extension des bâtiments existants.

### Article 34 – Médecine scolaire

Les élèves sont soumis périodiquement à des contrôles médicaux et dentaires. Les communes sont responsables de l'organisation et de la mise en œuvre de ces contrôles, selon les instructions et sous la surveillance de la Direction chargée de la promotion de la santé et de la prévention. Comme le relève le message du Conseil d'Etat, l'école doit assumer des tâches à l'égard de la santé des élèves, en tenant compte toutefois de la responsabilité première des parents en la matière. Actuellement, deux ordonnances du Conseil d'Etat fixent l'organisation de la médecine scolaire, mais la thématique est en cours de révision (concept de médecine scolaire Frimesco). Les deux ordonnances précitées prévoient pour l'heure deux examens obligatoires à l'école enfantine et à l'école primaire. Au cycle d'orientation, la réglementation actuelle n'instaure pas de contrôle systématique de santé, mais uniquement la vaccination. Les communes sont cependant libres d'offrir des prestations complémentaires. Tel est le cas de la Ville de Fribourg, qui dispose d'un service médical scolaire professionnel qui offre des prestations plus larges pour les écoles de la Ville, y compris au CO. Le nouveau concept de médecine scolaire rendra toutefois obligatoire une visite médicale scolaire en 9H, soit au CO. En prévision de cette modification et afin de garantir une égalité de traitement entre les élèves de l'Association scolarisés dans les CO de la Ville, qui bénéficient des prestations offertes par le service médical scolaire de la Ville, et ceux scolarisés dans les CO de l'Association, il est proposé de faire expressément figurer ces principes dans les statuts.

### Article 38 - Approbation

En cas d'adoption de ces nouveaux statuts par la majorité des organes législatifs des communes ainsi que par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, ils entreront en vigueur le 1er août 2018.

Le conseil communal propose d'accepter la modification des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine Campagne et du Haut Lac français.

Avant de terminer, je vous rappelle également que nous allons mettre en place un conseil de parents d'ici au 31 juillet prochain et que le règlement scolaire communal sera modifié en conséquence et passé lors d'une prochaine assemblée communale.

Mme Martignac demande quant le conseil des parents sera mis en place.

Mme Martine Halter répond que le règlement sera passé à la prochaine assemblée communale.

M. Olivier Frein demande qui peut être intégrer au conseil des parents pour l'association des CO.

Mme Martine Halter répond que ce point sera rediscuté lors d'une prochaine séance avec le CO de Marly.

M. Bernard Dafflon tient à rendre attentif l'assemblée au sujet de la limite d'endettement qui est fixé à 100 millions de francs.

Mme Martine Halter prend acte de cette remarque

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic met au vote **en bloc la modification des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français qui est accepté à la majorité par 47 ouis contre 20 nons.**

#### ***Tractanda No 4 - Reprise du chemin de la Riedera***

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Wicht pour la présentation de ce point.

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que le chemin de la Petite Riedera a quelque peu changé de statu ces dernières années. Il est très bien utilisé dans sa première partie pour permettre la liaison avec la fondation du Château de la grande Riedera, qui organise de nombreuses manifestations culturelles, musicales ou d'accueil et proment au développement touristique- carte de visite de notre commune – et c'est tant mieux.

Puis, depuis peu, dans son tronçon final reconstruit à neuf, elle permet d'atteindre la Petite Riedera, lots d'appartements restaurés par la mense épiscopale.

Dès lors la question de la reprise de ce tronçon en route communale inscrite au Registre foncier nous a été posée tant par la fondation du Château de la Riedera que par la mense épiscopale qui a investi dans la remise à neuf de ce chemin, en partie finale.

Le conseil communal est entrée en discussion sur le principe de cette reprise ; nous avons également mandaté un bureau pour analyser l'état actuel de ce chemin, analyse qui a conclue à un « bon état général et à une période de 15 à 20 ans avant d'entreprendre des travaux de réfection ».

Aussi fort de ces propos et avec l'accord des quatre propriétaires actuels, nous vous proposons d'accepter de reprendre ce chemin privé de la Petite Riedera en tant que route communal, considérant désormais ce tronçon comme route d'accès.

Mme Mireille Raboud demande s'il y a quelque chose qui est prévu à la croisée, car il y a peu de visibilité.

M. Jacques Wicht répond qu'il y aura une place d'évitement, mais la visibilité ne sera pas améliorée.

M. Léon Vonlanthen précise qu'il s'agit d'une priorité de droite et la pose d'un miroir pourrait améliorer la situation pour les gens qui descende du Land, prioritaire sur les véhicules venant du Château.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic met au vote la Reprise du **chemin de la Riedera qui est accepté à l'unanimité.**

### ***Tractanda No 5 - Remise du prix du mérite communal de Le Mouret***

A plusieurs reprises, le conseil communal prenait connaissance d'événements particuliers émanant de nos citoyens. On apprenait qu'une société avait gagné un prix, qu'un sportif avait accompli un exploit exemplaire, qu'un citoyen s'était fait connaître par une démarche personnelle. A chaque fois se posait la question : Le conseil communal doit-il se manifester... A chaque fois, la réponse aurait été positive mais notre crainte était d'oublier quelqu'un..... Féliciter cette société ou ce citoyen mais en même temps ne pas le faire pour une autre action dont nous n'aurions pas été informée nous a à chaque fois couper notre bon élan.

Le conseil communal a mis en place l'attribution du mérite communal.

Son but est d'attribuer chaque année un mérite destiné à mettre en valeur, à remercier ou à encourager les résultats et activités de personnes domiciliées sur son territoire ou de sociétés axant une activité prépondérante dans la commune.

La récompense peut être décernée pour un mérite sportif, culturel, artisanal ou de hobby.

Les prix sont destinés à récompenser une personne, une équipe ou une association s'étant particulièrement distinguée durant l'année écoulée. Les mérites attribués annuellement par le conseil communal comprennent : un mérite individuel et un mérite par équipe ou de groupe

L'information de ce prix a été publiée sur Le Messenger, les directives sont sur le site internet de notre commune.

Un jury a été constitué suite à la recherche de personnes étant intéressées par une annonce dans Le Messenger.

Ce jury est composé de :

Mme Gisèle Marthe, conseillère communale et présidente du jury

M. Armand Dousse, conseiller communal

Mme Myriam Bongard

Mme Francine Despond

Mme Gisèle Lenoir

Trois dossiers sont parvenus à la commune, ils ont été analysés par le jury.

Ce soir, nous avons l'honneur de décerner deux prix, un mérite individuel et un de groupe.

#### **Mérite individuel**

Le club sportif Le Mouret a souhaité, en déposant un dossier, mettre en évidence l'un de ses membres. Il s'agit de M. Kevin Colliard, né en 1992 et habitant à l'Impasse de La Bise 13 à Essert. Membre du club sportif Le Mouret, Kevin a remporté la Coupe fribourgeoise de ski alpin dans la catégorie Messieurs durant plusieurs années. Ancien cadre de Swiss-Ski, Kevin a participé à des courses de Coupes d'Europe de ski et remporté des courses internationales. Reconverti en coureur régional, Kevin participe encore activement à l'encadrement des jeunes du CSLM, en qualité d'entraîneur J+S. Kevin est également membre de l'équipe Hommes de Volleyball du CSLM et arbitre de volleyball. Cette année, il a aussi organisé le camp d'entraînement de Volleyball du CSLM.

Le jury a sélectionné ce dossier pour le prix individuel, le conseil communal l'a confirmé.

Au nom du jury et de mes collègues du conseil communal, je vous décerne, à vous M. Colliard, le prix du mérite individuel.

Nous vous félicitons pour vos magnifiques performances, nous vous remercions pour votre intense implication dans la vie sportive du plateau du Mouret.

#### Mérite de groupe

L'association croque-vacances a déposé un dossier. Croque-vacances est une association qui élabore environ 150 activités chaque année sur 6 semaines de juillet à août pour les enfants de 4 à 14 ans habitant les communes du plateau ainsi que celles de La Roche et Pont-La Ville. Cette association basée sur notre commune est à but non lucratif. Les 6 membres du comité ainsi que les 5 personnes qui aident à chercher des activités travaillent bénévolement. L'association se finance par la recherche de dons dans les diverses communes ainsi qu'auprès de La Loro. Notre commune la soutient également par un don annuel. Grâce à leur immense travail, le prix du passeport est très attractif et peut être acheté aisément. Durant ces dernières années, il n'a d'ailleurs pas été augmenté afin que les activités soient accessibles à toutes les familles. De plus, Croque-vacances soutient les familles nombreuses en donnant la gratuité du passeport dès le 3 enfants

Le jury a sélectionné ce dossier pour le mérite de groupe, le conseil communal l'a confirmé.

Au nom du jury et de mes collègues du conseil communal, je décerne le mérite de groupe à l'association Croques-vacances. Par ce mérite, nous souhaitons remercier toutes les personnes responsables qui avec acharnement recherchent des fonds, organisent des manifestations pour donner du plaisir, beaucoup de plaisir à nos enfants durant leurs vacances. 169 activités à proposer, c'est aussi l'occasion de découvrir nos entreprises, nos associations, nos commerces, nos citoyens qui ont envie de faire partager leur connaissance. 169 activités de bonheur pour notre jeunesse. Félicitations et un très grand merci à toutes les personnes qui œuvrent au fonctionnement de l'association Croque-vacances !!

Le troisième dossier a été déposé par le Groupement des aînés de Praroman et Bonnefontaine. Il a fallu choisir !!!

Néanmoins, au nom du jury et de mes collègues du conseil communal, je tiens à remercier les 16 personnes qui œuvrent pour le groupement des aînés en organisant des rencontres, des après-midi récréatifs et promenades ainsi que le repas de Noël, ce dimanche dernier. Votre engagement bénévole est exemplaire, nous vous félicitons et nous vous remercions pour votre intense engagement pour le bien des personnes de notre commune.

#### ***Tractanda No 6 - Informations***

M. Le Syndic transmet les informations suivantes :

Label Cité de l'énergie

A quoi sert le label Cité de l'énergie ?

Le label Cité de l'énergie est une certification développée en Suisse et élargie au niveau européen. Le label récompense les communes qui ont mis en place une gestion de la qualité pour la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale. Il a été déployé dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) favorise ainsi la mise en

œuvre d'une politique nationale de l'énergie dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Avec le programme SuisseEnergie pour les communes, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal. Le label est propriété de l'Association Cité de l'énergie.

En 2013, sous l'impulsion de la commission de l'énergie, notre commune a pris la décision d'adhérer à l'association Cité de l'énergie et s'est engagée à définir son plan communal des énergies Afin d'adhérer aux objectifs de la société à 2000 watts, la commune s'est dotée d'un plan d'action, auquel sont rattachés des objectifs spécifiques. Ces objectifs portent sur le patrimoine communal, les espaces publics, le soutien de mesures spécifiques Les efforts se déploient sur l'efficacité énergétique, le développement de l'utilisation de sources d'énergies renouvelables et incluent des facteurs de promotion de la mobilité durable. Le conseil communal a décidé de se donner les moyens de réaliser sa vision. Le souhait est d'évoluer vers un développement durable, garant d'une qualité de vie élevée pour notre population.

4 ans plus tard, la commune a déposé sa demande de labélisation et après l'audit d'un expert, notre commune peut se targuer d'une première labellisation Cité de l'énergie ! La décision a été entérinée en commission le 20 novembre et un communiqué de presse de l'Office Fédéral de l'Energie a été publié le 23 novembre 2017.

Le certificat sera remis officiellement en 2018 à l'occasion d'un évènement public. Cet évènement sera l'occasion de présenter les nombreuses mesures mise en place ces dernières années.

Le conseil communal saisi cette occasion pour remercier tous les acteurs qui ont permis de réaliser cet objectif en un temps record. En premier lieu, M. Marcel Gutschner, expert Cité de l'énergie, notre conseiller, les membres de la commission de l'énergie, son président M. Walter Halter qui nous a beaucoup apporté de par son activité professionnelle, notre secrétaire communal M. Laurent Tercier qui a dû fournir beaucoup de documents.

Merci à vous tous qui avez apporté votre soutien tout au long du processus, grâce à vous, nous sommes fiers que notre commune est obtenu le label Cité de l'énergie

Futur de nos écoles

Conformément à la décision de l'assemblée communale, le conseil communal a choisi et mandaté un bureau d'architecte pour organiser le concours d'architecture en vue de la transformation et l'agrandissement de l'école de Praroman. Le bureau choisi est le bureau : Page architecte SA à Fribourg. Notre choix a été dicté par ses nombreuses expériences dans l'organisation de tel concours, par les excellentes références que nous avons obtenues. Plusieurs séances, nous ont permis d'élaborer le règlement du concours, le programme du concours. Ces diverses séances ont eu lieu avec le responsable d'établissement, Mme Roschy, le conseil communal a estimé que sa présence nous était indispensable. Un jury est en train d'être constitué.

Selon le programme provisoirement établi, l'ouverture des inscriptions devrait se faire au mois de janvier, le rendu des projets au mois de juin, la population serait invitée à l'exposition des projets en juillet de l'année prochaine.

Troisième information

Notre responsable de la déchetterie, M. Henri Cotting nous a fait part de sa volonté de quitter son mandat.

Lors d'un repas, où M. Cotting nous a invité, nous avons pu le remercier pour son engagement sans faille durant 25 ans et 7 mois, depuis son ouverture, au sein de notre déchetterie.

Le responsable de la déchetterie a une tâche très difficile, celle de faire appliquer les exigences en matière de recyclage et de faire respecter les règles nécessaires au bon fonctionnement d'une déchetterie.

Ses remarques ont toujours été pour nous aider et non pour nous réprimander. M. Cotting a dû suivre l'évolution des changements dans la façon de recycler, ces changements n'étaient pas toujours évidents à comprendre à première vue, par les utilisateurs.

M. Cotting était toujours là pour nous épauler lors de difficultés, pour nous guider dans le choix du conteneur correct et pour nous renseigner. Grâce à son travail exemplaire, notre déchetterie est un lieu écologique, économique et convivial, reconnue d'ailleurs loin à la ronde !! Sans cesse, M. Cotting nous proposait des améliorations souhaitées au meilleur fonctionnement de notre déchetterie. Nous profitons de cette assemblée pour lui dire encore un très grand merci pour son travail, pour lui souhaiter une excellente retraite !!

Je vous demande de l'applaudir

A partir du 1 janvier, M. Patrick Cotting a été nommé responsable de la déchetterie, nous lui souhaitons plein succès

M. Bernard Dafflon informe l'assemblée que notre déchetterie a été visité il y a quelques années par une délégation de l'état du Sikkim, province indienne et ils ont créé une déchetterie qui est la copie conforme à la notre.

### ***Tractanda No 7 - Divers***

M. Sébastien Dousse estime que le chemin des écoliers en direction de l'école de Zénauva est dangereux et mériterait une amélioration.

M. Le Syndic répond qu'une étude sur les sentiers et trottoirs communaux sera faite.

M. Sébastien Dousse demande ou en est le dossier du home à l'ancienne Tuilerie.

M. Le Syndic répond que d'une part le projet de home se situe sur la commune de Ferpicloz et non sur notre commune. Le projet est revenu sur la table ces dernières semaines. Mme Claudia Cotting, par une enquête citoyenne, a réuni les communes du plateau pour une discussion. Mme Claudia Cotting a directement contacté les promoteurs ainsi que les communes pour avoir les informations directement à la base. Le projet de base a été modifié. Au départ, il était prévu un home à 80 lits.

Un nouveau projet de 56 lits pour un budget de Fr. 17'400'000.00 d'investissement. Des discussions sont en cours pour un versement de la Codems à hauteur de Fr. 16'800'000.00. Un accord est signé avec les biens culturels pour un montant de Fr. 700'000.00. Le dossier est actuellement mis à l'enquête et il subsiste quelques oppositions. M. Le Syndic précise que nous devons absolument garder le home les Peupliers chez nous et cette opportunité de home à la Tuilerie, qui pourrait assurer l'exploitation de ce home.

M. Claude Von Buren tient à souligner et remercier le conseil communal pour les travaux faits en bas du Stald.

M. Claude Von Buren revient sur la problématique d'internet pour les habitants de Montévraz et trouverais judicieux de poser des tubes dans la route.

M. Le Syndic répond que c'est un problème récurrents, mais nous avons pu poser des tubes en attentes. Un courrier sera envoyé à Swisscom durant les prochaines semaines.

M. Gabriel Kolly demande pourquoi les fagôts de bois ont augmenté de Fr. 14.00. Avant les factures venaient de la commune et maintenant c'est Forêts Sarine qui livrent et qui les facturent.

M. Le Syndic va regarder pourquoi l'évolution des prix est si grande.

Mme Nicole Michaud remercie le conseil communal pour son soutien à la culture. Grâce au soutien de la commune, elle peut présenter le spectacle le Chat Potté aux élèves.

M. Pierre-Alain Maridor demande pourquoi il n'y a pas d'information sur les objets non réalisés, car c'était prévu de le faire ce soir.

M. Le Syndic répond que l'information sera transmise à l'assemblée des comptes 2017.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

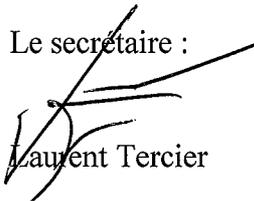
A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

**M. Le Syndic** lève la séance à 23h00 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une soupe de chalet.

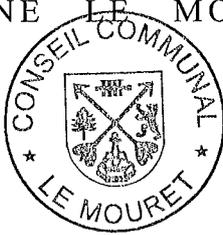
Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

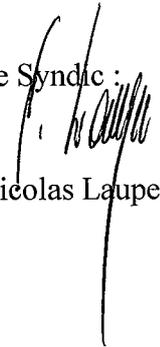
Le secrétaire :



Laurent Tercier



Le Syndic :



Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière